

Communiqué de presse
Paris, le 3 octobre 2019

Les CCI d'Ile-de-France et l'Etat s'engagent au service des entreprises du territoire

Michel Cadot, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France et Pierre Goguet, président de CCI France ont signé, ce jeudi 3 octobre, la convention d'objectifs et de moyens (COM) 2019-2021. Cette déclinaison opérationnelle du contrat d'objectifs et de performance (COP) national, que l'Ile-de-France est la première région à mettre en œuvre, décrit les objectifs et les modalités d'intervention des CCI d'Ile-de-France, en les adaptant aux enjeux et aux besoins des entreprises franciliennes.

La COM, qui constitue l'un des piliers fondateurs du nouveau modèle d'intervention des CCI d'Ile-de-France a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises dans un souci de proximité et de performance, en cohérence avec les priorités de l'Etat et de la Région Ile-de-France, collectivité compétente en matière de développement économique. Les missions prioritaires des CCI d'Ile-de-France doivent concourir à la réussite des politiques publiques. Elles font l'objet d'un financement, en totalité ou en partie, par la taxe pour frais de chambres (TFC) récoltée auprès des entreprises, qui permet en contrepartie de leur proposer des services afin de les accompagner dans leur croissance.

L'action menée par les CCI d'Ile-de-France s'organise autour des 5 axes retenus dans le COP pour s'adapter aux défis économiques et aux priorités pour les entreprises. Les 3 premiers visent à accompagner les entreprises et les porteurs de projets, et les 2 suivants sont destinés à soutenir le développement des territoires pour favoriser l'attractivité et la compétitivité.

Axe 1 - l'entrepreneuriat : soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent aux CCI. Les CCI d'Ile-de-France, tout en mettant en avant un parcours de réussite normé pour les porteurs de projet dont le socle national est « Entreprendre et Transmettre », proposeront un accompagnement en co-construction avec leurs partenaires, et aux côtés de la Région, par exemple dans le programme régional Entrepreneur #Leader, ou dans le développement d'actions en faveur de la transmission –reprise.

Axe 2 - l'appui aux entreprises dans leurs mutations : accompagner en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions. Il s'agit notamment d'agir pour le passage au numérique, la recherche de financement, la recherche et le développement de compétences (RH-emploi) et le développement durable (transition énergétique et mobilité). Certaines actions se réaliseront également en complémentarité avec la Région (développement des pratiques digitales).

Axe 3 - l'accompagnement des entreprises à l'international : en vue d'augmenter le nombre des exportateurs et le volume des exportations. D'un côté, le but est de sensibiliser, informer, rencontrer

et animer les entreprises sur les opportunités de l'international et son cadre réglementaire. De l'autre, l'objectif est de qualifier, préparer et projeter les prospects dans le cadre de la Team France Export récemment créée entre la CCI Paris Ile-de-France et Business France.

Axe 4 - la représentation des entreprises : participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques. La CCI Paris Ile-de-France, à travers notamment ses capacités d'usage de données, de conception d'études, accentuera l'établissement de diagnostics, la réalisation d'enquêtes pour une meilleure connaissance du tissu économique territorial et des entreprises, dans le souci permanent de préparer les meilleures décisions.

Axe 5 - l'appui aux territoires : développer les capacités et les potentiels économiques des territoires, accentuer les partenariats avec les intercommunalités, les communes, les établissements publics, pour lutter contre les fractures territoriales, en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs en particulier sur le commerce, les réseaux d'entreprises (PLATO...), les territoires d'industrie. La CCI Paris Ile-de-France doit par exemple accentuer ses actions engagées dans le cadre du dispositif CCI Business Grand Paris pour être au rendez-vous des grandes opérations d'aménagement (Grand Paris Express), les événements internationaux (coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques ...) et tous les projets qui peuvent favoriser de la croissance pour les entreprises, les salariés et les territoires.

Au-delà de ces 5 axes liés aux missions prioritaires des CCI d'Ile-de-France, la CCI Paris Ile-de-France, l'un des plus importants groupes de formation français, a un rôle déterminant en matière de **formation initiale (dont l'apprentissage), continue** et de reconversion en Ile-de-France. La COM vise à accompagner la transformation du modèle de formation en vue de limiter le recours à la ressource fiscale, au profit des financements OPCO et des investissements publics ou privés.

Les signataires de la COM s'engagent à apporter aux entreprises les compétences et ressources que les CCI d'Ile de France sont à même de développer, dans un souci permanent de performance et de retombées positives pour les Franciliens.

Contacts presse :

CCI Paris Ile-de-France : Isabelle de Battisti – 01 55 65 70 65 - idebattisti@cci-paris-idf.fr

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France : 01 82 52 40 25 - pref-communication@paris.gouv.fr

CCI France : Françoise Fraysse - 01 44 45 37 16 - f.fraysse@ccifrance.fr